

Les axes éducatifs de la dernière année Blanquer

Les axes de la dernière année du ministre Blanquer sont annoncés dans la circulaire de rentrée, dans sa conférence de presse de rentrée (et le dossier de presse sur le site du ministère), mais aussi dans son livre « Ecole ouverte » publié chez Gallimard il y a quelques jours.

1er axe : RH et pratiques professionnelles

JM Blanquer a développé l'essentiel de la politique éducative qu'il a menée depuis 4 ans dans son livre "fondateur", "L'école de demain", dont le secteur avait fait l'analyse en 2017. Nombre de mesures en témoignent, des dédoublements au resserrement sur les apprentissages fondamentaux, de la promotion de l'individualisation des parcours et des apprentissages au pilotage par les évaluations de pratiques enseignantes toujours plus prescrites et sous contrôle. Restaient la question des structures et celle de la gestion des personnels, encore en jachère. On en présentera les incidences sur les pratiques professionnelles.

Deux documents synthétisent ce qui nous attend de ce point de vue dans l'année qui vient:

- les 12 engagements issus du Grenelle
- le dossier de rentrée du ministère de 130 pages, qui fait à la fois office de bilan du quinquennat Blanquer et outil d'annonces des mesures à venir

De façon symptomatique, la partie du dossier de rentrée intitulée "Renforcer l'esprit d'équipe" commence par les mesures vis-à-vis de la direction d'école, dont "*la pleine responsabilité des directeurs sur la mise en œuvre des 108 h dans le respect du cadre réglementaire*" pour se poursuivre par "*le renforcement de l'accompagnement et l'encadrement de proximité*" et dans le Grenelle "*consolider le rôle du directeur d'école en matière de pilotage pédagogique et l'appuyer de manière réglementaire.*"

Les discussions dans le GT "Ésprit d'équipe" sont entièrement tournées sur le renforcement de l'équipe d'inspection avec les évolutions apportées aux missions des CPC, la création de nouvelles missions mixtes enseignement-inspection dans le secondaire, et la réorganisation des entretiens de carrières.

L'engagement 4 du Grenelle "*entend renforcer les équipes chargées du suivi rapproché des professeurs (rendez-vous de carrière et accompagnement) en augmentant le nombre de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) dans le premier degré.*"

L'idée étant de "*répartir les évaluations d'établissements sur tous, IPR, IEN et CPC ou CMI2D, pour créer une culture partagée de l'évaluation*"

Les CPC : "*les impliquer davantage dans le pilotage pédagogique ; accroître leur connaissance globale du système éducatif et pour ceux qui le souhaitent, mieux se préparer à s'engager dans des fonctions d'encadrement.*"

Dans le même temps est promu le Conseil d'Évaluation de l'École "*qui a pour mission de veiller à la cohérence des évaluations, nationales et internationales, de donner un avis sur les méthodologies, les outils et les résultats de ces évaluations, de définir le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements, d'établir une synthèse des différents travaux d'évaluation portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs et les*

établissements d'enseignement scolaire. Il apporte ainsi son appui et son expertise, en particulier à travers l'évaluation des établissements scolaires. Son action est déterminante pour améliorer l'efficacité des politiques publiques d'éducation." Son action s'est déployée pour l'instant dans le secondaire. En cette rentrée, il va s'engager dans l'évaluation des écoles, de façon expérimentale (une école ou un groupement d'écoles par département).

Par ailleurs vont être mises en place des Écoles Académiques de la Formation continue, "*ayant pour objectifs de **structurer, rendre cohérente et enrichir l'offre de formation continue sur l'ensemble du territoire académique ; renforcer les moyens de la formation continue et améliorer la communication ; mieux assurer le continuum de formation et faciliter l'accès à des formations diplômantes**, en partenariat avec l'Inspé dans chaque académie. Les Écoles académiques créent un réseau en étroit partenariat avec l'IH2EF, qui en forme les directeurs.*" (qui par ailleurs forme les chefs d'établissement et les inspecteurs de l'éducation nationale et les emplois de haut encadrement).

Loin d'un renforcement de l'agir enseignant, le projet vise à donner un poids plus important, tant par les missions que dans le type de personnels rattachés à ces objectifs, à une chaîne hiérarchique, qui mêlera appréciation du niveau des élèves, des établissements, contrôle sur la formation continue et incidences sur les carrières enseignantes par le déploiement assumé d'un RH de proximité.

Derrière ces aspects du Grenelle, c'est bien une mise en cohérence nouvelle de moyens de contrôle des pratiques enseignantes qui s'ajoute à la multiplication du prescrit que l'on va maintenant évoquer.

2ème axe : Imposition des contenus et pratiques d'enseignements (recensement des guides, éval...)

Le prescrit reste très important en cette rentrée, et ce par deux types d'outils : les évaluations nationales d'une part, et les guides et vademecums d'autre part.

La passation des évaluations nationales de début CP et CE1 a lieu ce moment (du 13 au 24 septembre). Ces évaluations identiques à celles de la rentrée 2020, standardisées sont imposées depuis quatre ans à tous les élèves de CP et de CE1, malgré critiques et oppositions de la profession, et d'une bonne partie de la recherche et des mouvements pédagogiques. Et le fait que, selon la DEPP, 78 % des PE n'y trouvent que la confirmation de difficultés déjà repérées n'y change rien.

Évaluations : Dans son dossier de rentrée, le ministre rappelle l'objectif « à l'issue des passations, [...] les professeurs [...] pourront examiner ces résultats et réfléchir aux pratiques de classe favorisant une meilleure acquisition **des compétences appréciées par ces évaluations.** » (*le resserrement des contenus se poursuit*)

Rappel : le rapport de l'IG oct 2019 indiquait que les évaluations nationales standardisées avaient pour conséquences l'abandon des évaluations élaborées par les enseignants eux-mêmes et articulées aux progressions et aux pratiques de classe. (*les collègues renoncent à leur professionnalité...*)

Or s'il y a une conclusion que Blanquer ne tire pas c'est que les évaluations CE1 montrent une exacerbation des inégalités entre élèves scolarisés Hors REP et élèves en REP + sur

quasiment tous les items en français (et de façon plus mesurée en mathématiques). Les inégalités les plus fortes concernent la compréhension, et d'une façon générale les compétences de haut niveau, loin de celles que le ministre juge fondamentales. Le contrôle des pratiques a été le plus manifeste en REP +. C'est bien là ce qui explique le fait que les dédoublements n'ont pas atteint leurs objectifs dans la lutte contre les inégalités, au regard de ce qui peut être attendu d'une baisse importante des effectifs. La conception des apprentissages développée et imposée par le ministère annihile l'effet de la concentration de moyens au cycle 2 en Éducation prioritaire. Les pratiques qu'il entend imposer à la profession renforcent le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire.

Guides et formations : Dossier de rentrée du ministère : « Des ressources pédagogiques à l'attention des professeurs sont disponibles sur le site Eduscol ». JM Blanquer mentionne par ailleurs dans la circulaire de rentrée que l'ensemble des guides sera dorénavant distribué aux PES, érigeant ainsi en textes quasi-officiels ses guides et vademecums, qui rompent pourtant avec les programmes et les consensus scientifiques sur les questions qu'ils traitent.

5 guides sont mis en avant, qui témoignent de l'obsession du resserrement sur les dits fondamentaux du ministre :

- Le guide Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle
- Le guide Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle
- Le guide Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP
- Le guide Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et au CE1

Parmi les vademecums :

- Un vademecum pour éduquer au développement durable à l'horizon 2030
- vademecum « la laïcité à l'école »

Imposer des formations sur les « fondamentaux » et des « protocoles » avec des guides de toutes les couleurs, dits « de référence », dessaisit les enseignants de leur métier qui consiste pourtant à construire les situations d'apprentissage les mieux adaptées à leur contexte de classe pour enseigner les programmes.

Rappel : les seuls textes officiels qui s'imposent à toutes sont les programmes

A la différence des documents d'accompagnement des programmes précédents, les auteurs des guides sont anonymes et les guides donnent non pas à réfléchir sur sa pratique de classe mais indiquent « la bonne pratique ».

Liste des guides et vademecum : au nombre de 13, dans l'attente d'un 14^e (maths CM)

Exemple : programme « consolidé » de maternelle = 20 pages

2 guides maternelle de 102 et 68 pages...

Outils des sections vers les collègues :

- R/V évals sept 2021

- 4 pages LEGO

- rappel stage lecture du 14 octobre 2021 : il reste des places, demandez des convocations (de type CNT)

3ème axe : Externalisation de l'action éducative

L'EPS aujourd'hui est aux prises d'une forme d'externalisation qui en transforme les objectifs. Cette externalisation de l'action éducative et donc territorialisation ne date pas d'aujourd'hui. Dès les années 80, le recours au local s'est imposé comme une nouvelle donne dans le domaine éducatif, au nom de la modernisation de l'institution et d'une meilleure adaptabilité. La territorialisation de l'action éducative n'a pas eu sur la durée les effets mobilisateurs escomptés, dû aux résistances d'une partie du corps enseignant à s'impliquer dans ces dispositifs mais attitude à relier à une administration qui a bien du mal à donner du sens à tous ces dispositifs. Cette externalisation que l'on retrouvait et retrouve toujours en EP, ou avec le soutien aux élèves en difficultés, étend et complexifie les domaines de responsabilité, sans pour autant fournir des repères légitimes, et soumet les professionnel.les à des injonctions paradoxales (adapter leurs actions tout en étant soucieux d'agir au nom de l'égalité).

JM Blanquer depuis qu'il est au ministère met la priorité aux fondamentaux qu'il a choisi : le français (*certaines « compétences » seulement...*), les maths (*idem*), l'EMC. Ce qui induit que le reste ne l'est pas, fondamental. Depuis la fusion des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports, la digue est ouverte. Les dispositifs durant l'été se sont multipliés : "l'école ouverte" qui comprend différents volets comme "l'école buissonnière" ou "mon patrimoine à vélo" ont les mêmes objectifs : allier le renforcement scolaire et les activités sportives et culturelles. Les "vacances apprenantes" et "Colos apprenantes" doivent contribuer à l'épanouissement personnel tout en assurant la consolidation des apprentissages, à travers des activités pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs encadrées par des professionnel.les. Les Flyers sont envoyés aux directeurs·trices d'école qui ont la charge de les distribuer.

" L'acquisition de l'aisance aquatique" (AAQ) et le "savoir rouler à vélo" (SRAV) deviennent deux fondamentaux de l'école, validés par une attestation et qui nécessiteront le partenariat entre l'éducation nationale, les collectivités locales et le secteur associatif. L'AAQ s'organise dans le temps scolaire, après l'école ou pendant les vacances. Pour le SRAV, les intervenant·es seront des bénévoles ou professionnels qualifiés, des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Étaps), des animateurs jeunesse, des professeurs des écoles. Quant au dispositif "30mn de bouger quotidien" (30APQ), amené à se généraliser, il peut également être encadré par des PE, des animateurs, sportifs ou non, des bénévoles...sur le temps scolaire. Ce développement anarchique et sans coordination, Blanquer va le renforcer, avec des injonctions sur les nombres cibles d'attestations, et les nombres cibles de participations à Génération 2024 et au 30mn d'APQ à atteindre. Il ne laisse pas entrevoir pour les enseignant·es le sens et les finalités visées, sauf celle de retirer des enseignements des programmes. Ce qui est certain, c'est que l'ouverture aux collectivités territoriales et aux clubs sportifs locaux pose la question de l'équité et des inégalités. L'idée est bien d'inscrire l'action éducative au cœur des dynamiques locales et peu importe la dynamique, qu'il y ait des structures ou non, des clubs diversifiés ou non... L'état table sur les

capacités d'adaptation et de mobilisation des acteurs·trices locaux. La contractualisation semble en être la ligne directrice. « *Par leur action, les services de l'État contribuent à l'émergence d'alliances éducatives pour que des activités sportives, culturelles et d'éducation populaire soient proposées notamment aux enfants les plus défavorisés ou éloignés de ces activités, en complémentarité de l'École* » (dossier de presse conf de rentrée du ministre). Plan mercredi, les Cités éducatives, les territoires éducatifs ruraux, les internats d'excellence, vacances apprenantes, tout ceci contribue à renvoyer la réussite scolaire à l'extérieur de l'école et à entretenir la confusion des rôles. Ce qui est récurrent c'est bien le manque de lisibilité de tous ces dispositifs. C'est pourtant bien le rôle et la responsabilité de l'état que de permettre l'égal accès à toutes et à tous, de bénéficier, des mêmes enseignements, c'est son engagement.

4ème axe : Dualisation du système scolaire

Dans le dossier de conférence de presse de JMB, un chapitre est consacré au développement de la mixité sociale. On y trouve pêle-mêle une priorité aux dérogations aux règles de sectorisation pour les élèves boursiers ; le renforcement de l'attractivité des collèges les moins favorisés ; l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés ; les internats d'excellence... Difficile d'y voir clair, sinon à noter qu'on se situe du côté de l'égalité des chances, et non pas de l'égalité tout court : les traitements particuliers dominant, plutôt qu'une amélioration des conditions d'apprentissage partout.

Il est cependant frappant de lire, dans la circulaire de rentrée, que si la « mixité sociale » doit être renforcée... sont annoncés en parallèle le développement des cités éducatives d'une part, et d'autre part celui des « établissements publics internationaux »... Les EPLEI sont des établissements à parcours d'excellence de la maternelle au baccalauréat « européen » (et non pas national). L'EPLI sélectionne ses élèves dès la maternelle sur la maîtrise d'une langue étrangère, or comme l'a rappelé un sénateur (PS : R. Témal) lors du débat sur la loi, à cet âge-là seule l'origine sociale fait la différence entre les enfants dans la maîtrise des langues. C'est donc la polarisation, la dualisation, du système éducatif qui est prévue, mais masquée par un discours sur la « mixité sociale ».

Il faut se souvenir que la loi Blanquer prévoyait une « fusée à trois étages », avec les EPLESF à la base, les écoles « courantes » ensuite, les EPLEI au sommet. La mobilisation de la profession a fait sortir les EPLESF de la loi, et ce n'est pas rien : cet étage de la fusée n'est plus inscrit dans la loi. Cependant, même si les évaluations nationales sont imposées à tous les élèves de CP et CE1, on a vu que le resserrement sur les « fondamentaux » édictés de JM Blanquer, et l'assujettissement des pratiques des collègues, étaient particulièrement forts en Education prioritaire, et encore plus particulièrement en REP+ (appelés à se confondre progressivement avec les cités éducatives). On a vu que les conséquences en sont maintenant visibles : les écarts de résultats entre REP+ et hors éducation prioritaire s'aggravent. On peut donc dire que la fusée a bien 3 étages, même si dans la loi elle n'en a que deux (et encore une fois, ce n'est pas rien).

Un mot encore sur l'étage supérieur représenté par les EPLEI : en 1881-1882, contrairement au mythe d'une même école gratuite, laïque et obligatoire, des filières parallèles dans lesquelles la bourgeoisie peut continuer de scolariser ses enfants existent (avec des classes de niveau élémentaire dans les « lycées »)... mais ces filières sont payantes. L'innovation de la loi Blanquer, c'est que les EPLEI sont financés par l'État, même si ces établissements peuvent aussi recevoir des financements privés. D'après un

article récent (Laurence de Cock sur AOC), un EPLEI est prévu à Marseille pour 2024, avec un coût pour la collectivité de 100 millions d'euros (à vérifier). Les collègues des écoles délabrées de Marseille apprécieront...